

Plante aquatique exotique
envahissante recherchée

La Jussie

Vous pensez l'avoir vue ?
Contactez nous !

Ludwigia grandiflora



PREVENTION & LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN *Creuse*

Pourquoi s'en préoccuper ?

Déplacement et implantation



Sa faculté à s'**implanter efficacement** et à se **multiplier rapidement** cause de nombreuses problématiques.

Prolifération



L'envahissement d'un milieu aquatique va **accélérer le comblement** du milieu en **limitant les écoulements**, favorisant l'accumulation de matière organique.

Envasement

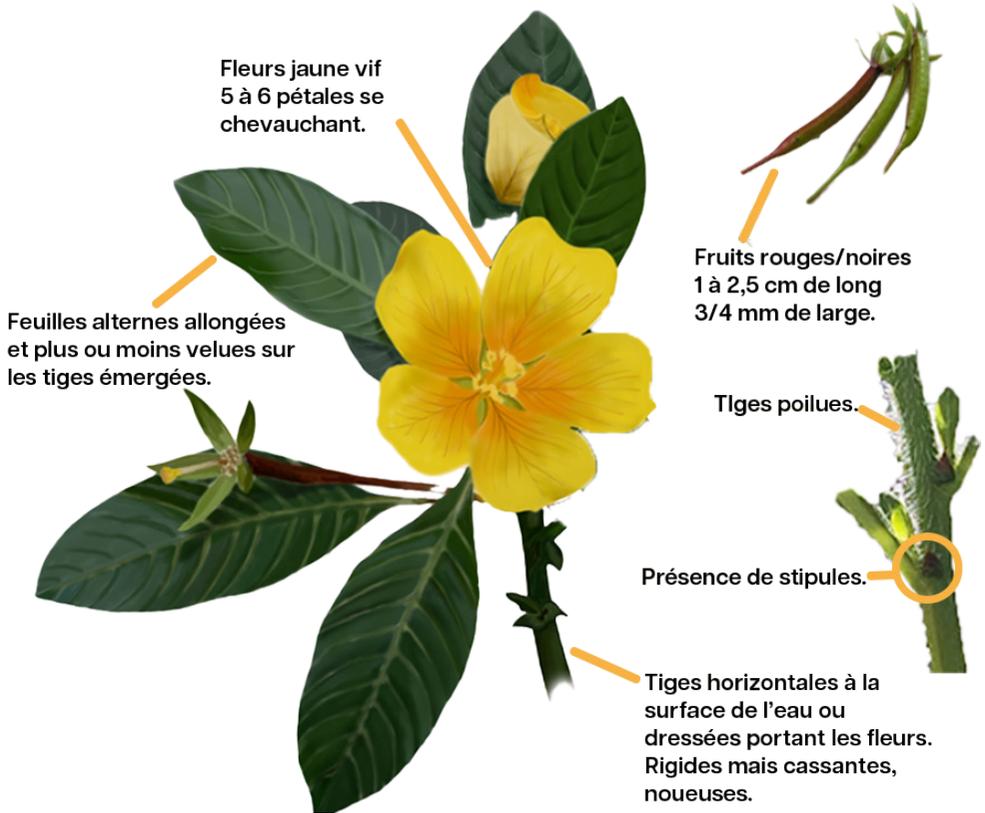


Ces modifications du milieu et des écoulements peuvent engendrer une **altération du fonctionnement des écosystèmes** et une **perte de biodiversité** mais également de la **qualité des eaux** de surface, essentielles à l'alimentation en eau potable du département.

Sans oublier l'impact non négligeable sur les différents loisirs nautiques.

Il est donc nécessaire d'agir dès maintenant dans le but de limiter sa propagation.

Comment l'identifier ?



Comment prévenir son apparition ?

De caractère envahissant et se disséminant principalement à partir de la fragmentation de sa tige, il est important, pour limiter sa propagation, de respecter les gestes suivants :

- **Évitez l'introduction volontaire** dans vos étangs, mares ou aquariums.
- N'installez pas de **plantes inconnues** dans vos plans d'eau.
- Limitez le **transport de déchets** issus de la gestion des plantes invasives.
- **Évitez de pêcher** dans les zones où la présence de cette plante est avérée. Des fragments pourraient être déplacés involontairement par votre matériel (à nettoyer sur place après chaque session de pêche).



Le colportage, la mise en vente, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence de tout spécimen de Ludwigia grandiflora ou Ludwigia pepoides sont interdits en France métropolitaine par l'arrêté du 14 février 2018.

Nos missions

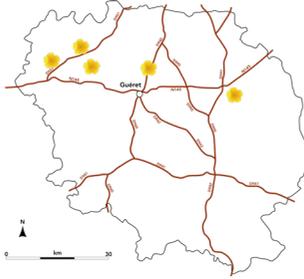
Les propriétaires,
gestionnaires et
collectivités.

Sensibiliser



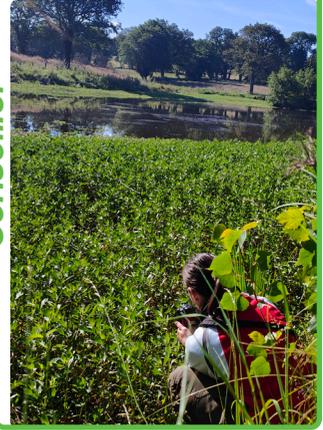
Pour avoir un état des
lieux de sa présence en
Creuse.

Inventorier



Et accompagner à la
gestion.

Conseiller



Nous contacter

Vous avez un doute sur une plante apparue dans votre étang ?
Vous pensez avoir découvert de la Jussie ?

Contactez nous !



PAYS CREUSOIS
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
des Pays Creusois



3 rue Alexandre Guillon
23000 GUÉRET



cpiepayscreusois.com



contact@
cpiepayscreusois.com



05.55.61.95.87



[cpiepayscreusois](https://www.facebook.com/cpiepayscreusois)

Avec le soutien financier :



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

